

CONCLUSIONS DE LA CONFERENCE FINALE DU PROJET TRESMED 3

I-INTRODUCTION - TRESMED 3, UN PROJET POUR LE DIALOGUE SOCIAL DANS LA ZONE EURO MEDITERRANEENNE

La Conférence finale du Projet TRESMED 3 s'est tenue, à Madrid, les 19, 20 et 21 mai 2010 au siège du Conseil économique et social d'Espagne. Cette dernière rencontre a réuni les représentants des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires du Maghreb, Machrek, Israël et de la Palestine ainsi que les représentants des CES de France, Italie, Bulgarie et Luxembourg, le Comité économique et social européen, l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, la Fondation européenne pour la formation de Turin et des experts internationaux mondialement connus auprès de diverses institutions et organisations.

La conférence s'est attachée à recenser les différents travaux réalisés dans le cadre du Projet, à actualiser leurs contenus, et à évaluer les actions menées sur la base des résultats obtenus. Dans cette perspective, les participants à la Conférence ont tout d'abord acté l'important volume de travail accompli dans le cadre des différents Séminaires en soulignant la profondeur des débats suscités. C'est ainsi que l'on peut dire que le premier résultat de TRESMED 3 a été de mettre en exergue les très vastes possibilités de travail en commun, sur la base des échanges d'expériences et de savoir-faire, des CES et des partenaires sociaux et économiques de la Zone euro-méditerranéenne.

La volonté de dialogue des partenaires sociaux et économiques a été un élément fondamental pour mener à bien ce travail commun. Tout en ayant conscience des importantes différences socio-économiques et politiques qui existent entre les différents pays – particulièrement dans les régions où la paix et la sécurité

sont menacées – les partenaires économiques et sociaux participant à TRESMED ont débattu des problèmes socio-économiques et ont finement analysé la situation socio-économique de la zone euro-méditerranéenne. Nous avons là le premier défi relevé par TRESMED 3: le dialogue potentiel en matière économique et sociale dans la Zone euro-méditerranéenne.

Les objectifs de TRESMED 3 n'auraient, certes, pas pu être atteints aujourd'hui sans l'initiative de mise en œuvre du premier TRESMED et de son développement en TRESMED 2. Du fait de la diversité des situations, tant dans le temps que dans l'espace, de la complexité des matières, de la pluralité des sujets et de la difficulté à parvenir à des consensus, des Projets comme TRESMED appellent un effort soutenu de la part des acteurs pour être développés sur le long terme.

Le présent document liste les thèmes socio-économiques d'intérêt commun retenus lors des différentes réunions, les critères communs adoptés et les diagnostics conjoints. Nous l'avons divisé en 10 chapitres thématiques. Les cinq premiers chapitres portent sur les positions communes les plus importantes relatives au paysage socio-économique de la Zone euro-méditerranéenne. Les quatre derniers chapitres ciblent les aspects institutionnels (potentiel socio-économique mais aussi politique) de la Zone euro-méditerranéenne, le rôle des partenaires sociaux et économiques et, plus particulièrement, le rôle que doivent jouer les CES en matière de gouvernance dans cette zone, dans l'espace transnational et au sein des différents Etats. Le dernier volet présente les propositions formulées.

II - LES THEMES CENTRAUX DES TRAVAUX DE TRESMED 3 EN MATIERE SOCIO ECONOMIQUE DANS LA ZONE EURO MEDITERRANEENNE

1- Modifications post-crise économique des modèles de production:

- Les effets socio-économiques de la crise rendent urgente la mise en place de la reprise économique et de l'emploi. Bien qu'au niveau de l'emploi l'impact ait été différent selon les pays, la crise a mis en relief les problèmes sur le marché du travail et d'importantes répercussions sociales très négatives. Les effets de cette crise sur le marché de l'emploi ont également affecté l'évolution des flux migratoires.
- Les analyses portant sur les origines et les effets de la crise économique débouchent sur des réflexions plus larges quant au modèle de production et au schéma de croissance qui permettraient d'éviter des crises aussi profondes.
- L'économie de la connaissance et le développement durable sont les solutions alternatives à la crise. Appliquées en matière d'emploi, elles soulignent le rôle clé de l'insertion sur le marché du travail des jeunes et des femmes.
- La diversité et l'ampleur des mesures à adopter d'une part et la recherche indispensable des équilibres entre efficacité économique et cohésion sociale d'autre part, rendent d'autant plus nécessaire la participation des partenaires sociaux.

2- La situation des jeunes

- En matière d'emploi des jeunes, la situation est particulièrement négative et inquiétante non seulement du fait d'un taux de chômage élevé mais surtout à cause

des problèmes d'insertion sur le marché de l'emploi de façon générale. La formation est un élément déterminant pour la socialisation basée sur des valeurs démocratiques et de tolérance et pour l'insertion sur le marché du travail dans des conditions de travail qui respectent la dignité de la personne.

- Le problème du chômage, et particulièrement celui des jeunes, est directement lié à un thème récurrent dans la zone euro-méditerranéenne: celui de l'émigration, avec ses causes, ses effets et les différentes façons de l'aborder.
- Dans le domaine de l'emploi des jeunes, les actions doivent être menées en faisant jouer les mécanismes de participation des jeunes. C'est ainsi que dans le cadre du projet TRESMED 3, l'accent a été mis sur la participation des jeunes en tant que représentants de la société civile organisée. Un rapport portant sur "le rôle des femmes dans la vie sociale et économique, et plus particulièrement sur leur insertion sur le marché du travail" a été établi avec la participation active de jeunes qui représentaient certains CES ou autres organisations représentatives de la société civile des pays euro-méditerranéens. Ces rapports ont été approuvés par les Sommets Euromed des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires.

3- Mobilité/Emigration

- Le thème de l'émigration ressort dans la quasi totalité des thèmes abordés dans le cadre du Séminaire. Comme nous l'avons précédemment mentionné, il est lié au thème de l'emploi ou de la situation des jeunes et nous le retrouverons dans l'analyse du co-développement.
- L'émigration est donc un thème majeur dans l'espace euro-méditerranéen soumis à de très forts flux migratoires sud-nord. Pour analyser la situation, il est

primordial d'avoir une connaissance exacte des causes économiques et sociales tant dans les pays d'émigration que dans les pays d'immigration.

- L'organisation du contrôle des flux migratoires ne peut se faire sans cette connaissance précise des différentes données du problème allant de son incidence sur le marché du travail – mise en relief du rôle prépondérant des partenaires sociaux – à l'intégration des immigrés dans les sociétés d'accueil.
- Pour aborder l'immigration, il est fondamental de mettre en regard l'analyse de la situation socio-économique des pays d'émigration et des pays d'accueil et la nécessité de promouvoir l'égalité réelle donnée aux immigrés dans ces pays.

4- Egalité des chances

- La lutte des Etats pour garantir le principe d'égalité des chances de tous les citoyens a été et doit continuer à être le principal défi. Les pays euro-méditerranéens sont toujours en butte à un décalage entre ce principe d'égalité des chances et l'égalité réelle des citoyens.
- La multiplicité ethnique et culturelle est une des caractéristiques de la zone euro-méditerranéenne. Et c'est précisément la reconnaissance de cet atout qui devrait guider nos actions en vue de relever le grand défi d'une réelle et effective égalité des chances.
- En d'autres termes, disons que la recherche d'un véritable développement durable et harmonieux ne peut éluder la question de l'égalité des chances. Les politiques de discrimination positive peuvent être un outil efficace dans la lutte contre l'inégalité des chances.

- L'égalité des chances passe par la nécessaire éradication des inégalités: inégalités Nord/Sud, urbain/rural, immigrés/nationaux, hommes/femmes, etc. Elle passe aussi par l'attention accordée prioritairement aux groupes défavorisés ou menacés d'exclusion sociale comme les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les handicapés physiques ou mentaux, les minorités ethniques et culturelles.
- Pour atteindre ces objectifs, les CES doivent jouer un rôle proactif au niveau du suivi et de l'évaluation des réalités sociales des différents pays qu'ils représentent.

5- Le capital humain de l'économie: emploi et enseignement

- Les précédentes réflexions sur l'emploi, la situation des jeunes, l'émigration ou le modèle de production nous amènent à considérer le rôle clé de l'enseignement et de la formation. La formation en tant que facteur d'employabilité, en tant qu'élément pour le perfectionnement des modèles de production, en tant que facteur d'incidence sur l'émigration, en tant qu'élément favorisant l'insertion sociale des jeunes.
- L'éducation est un élément déterminant pour le développement économique et social de nos sociétés. C'est pour cela qu'il est impératif d'investir dans le capital humain pour générer de la croissance et de la richesse dans le bassin méditerranéen.
- Il est capital de promouvoir l'enseignement et la formation non seulement des jeunes, des femmes, des chômeurs de longue durée ou de groupes défavorisés mais aussi de la société dans son ensemble. La formation stimule la création d'emploi et d'auto-emploi, l'esprit d'entreprise dès l'école et à tous les niveaux du système éducatif et de formation, en dotant les individus des qualifications nécessaires pour une pleine et active participation sociale, en favorisant la formation continue.

- Nous devons miser sur la qualité et l'excellence de l'enseignement.
- Il doit y avoir une plus grande adéquation entre les besoins du système de production d'une part et la formation et l'emploi d'autre part. Pour ce faire, il est impératif de définir les besoins de formation, les mécanismes d'adaptation de l'offre de formation et les qualifications et compétences requises par le système de production émergent. Il faut améliorer la corrélation entre les systèmes de formation et d'enseignement et les systèmes de production.
- Il est impératif de stimuler les investissements en termes de recherche et d'innovation en vue de la création d'emplois sur les deux rives de la Méditerranée afin d'être le plus compétitif possible dans la zone euro-méditerranéenne. Il faut créer des emplois verts, technologiques et sociaux dans le cadre d'une économie durable.
- Il faut potentialiser et améliorer les services d'orientation professionnelle et d'évaluation de la qualité de formation.
- La coopération euro-méditerranéenne est fondamentale à tous niveaux en matière d'enseignement et de formation.
- La crise actuelle doit être l'occasion d'adopter et de promouvoir un nouveau modèle de croissance économique durable basé sur la connaissance.

III – LA ZONE EURO MEDITERRANEENNE, LES PARTENAIRES SOCIAUX ET ECONOMIQUES ET LES CES : TRESMED EN TANT QUE LIEU DU DIALOGUE SOCIAL.

6- La globalisation de l'économie et le rôle des régions, notamment la zone euro-méditerranéenne.

- Si la globalisation économique est une réalité incontestée, notamment dans le domaine financier, nous devons souligner le manque de corrélation entre cette globalisation économique et la gouvernance de l'économie à échelle globale. La souveraineté des Etats ne dépasse pas les limites territoriales et les institutions supranationales n'ont pas de marge d'influence réelle à échelle mondiale.
- Dès lors, nous pouvons dégager l'importance que peut avoir la Région en tant qu'espace intermédiaire, supérieur à celui des Etats, doté d'une capacité de groupement d'intérêts communs dans une aire déterminée.
- L'expérience de TRESMED est un exemple des multiples possibilités d'échange d'expériences et de définition de thèmes d'intérêt commun dans la zone euro-méditerranéenne.
- Par ailleurs, l'Union européenne est une expérience d'organisation au niveau régional qui offre, malgré ses limites, un éventail de résultats et de pratiques d'organisation des politiques sur son territoire allant des plus générales comme la politique économique ou en matière d'emploi à des politiques plus spécifiques comme celle afférant à la mobilité géographique des travailleurs.
- TRESMED est un exemple de la façon dont l'Union européenne développe une importante activité en matière de coopération internationale qui recouvre une signification toute spéciale dans un cadre comme le cadre méditerranéen. Des facteurs comme la proximité géographique, l'existence de racines culturelles communes, l'existence de mouvements migratoires dans la zone euro-méditerranéenne ou les très vastes possibilités de développement d'activités économiques, sont autant de facteurs qui ouvrent des espaces considérables pour la coopération dans la région.

- L'expérience de TRESMED a également mis en relief d'une part, la grande variété des terrains où la coopération peut se développer dans la zone euro-méditerranéenne et d'autre part, la diversité des instruments de coopération que l'UE peut mettre en œuvre.

7- Le rôle des partenaires sociaux et économiques des Conseils économiques et sociaux.

- L'action des partenaires sociaux et économiques renforce à la fois la démocratie participative et l'efficacité des politiques économiques et sociales de par leur capacité à configurer la réalité socio-économique.

- L'expérience de TRESMED nous a montré toute l'importance de la consolidation du rôle des partenaires sociaux et économiques dans la région et dans les Etats respectifs. La condition préalable est la liberté d'association, l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics et l'autonomie dans la négociation. Les partenaires sociaux ont de nombreuses modalités d'action comme le dialogue social et ses différentes formes d'institutionnalisation à l'instar des CES. Ces derniers offrent un cadre de stabilité propice à la participation et au dialogue des partenaires sociaux, aux larges approches transversales de la réalité socio-économique et à la valeur ajoutée des critères communs définis par les partenaires sociaux et économiques.

- La légitimation, l'autonomie et l'aptitude des organisations qui représentent la société civile sont la base de tout dialogue social dans nos sociétés.

- L'action des partenaires sociaux et économiques, le dialogue social ou l'activité des CES peuvent être des éléments clés pour un plus grand développement de la coopération dans la zone euro-méditerranéenne. Les actions menées sont en prise

directe avec les réalités socio-économiques et les données ainsi recueillies sont extrêmement utiles pour mener à bien des actions politiques.

- Le rôle primordial des Conseils économiques et sociaux est mis en exergue en tant que colonne vertébrale de la société civile et en tant qu'espace privilégié pour la promotion du dialogue social et de la concertation, les CES et Institutions similaires étant les plus hauts représentants du Dialogue social institutionnalisé et des instruments de grande utilité pour stimuler le développement économique et social dans la zone euro-méditerranéenne.

- De façon plus générale, l'expérience de TRESMED nous a montré l'importance de l'échange d'expériences entre partenaires sociaux de la zone. Une des conclusions dégagée est la capacité des partenaires sociaux à trouver des thèmes d'intérêt commun par-delà les frontières étatiques voire en dépit des contraintes inhérentes aux situations politiques.

8- L'expérience de TRESMED dans le cas d'Israël et de la Palestine.

- Les débats menés dans le cadre de TRESMED ont toujours bénéficié d'une participation très active des CES d'Israël et de Palestine. Cela a permis aux autres participants de mieux saisir les problèmes qu'ils rencontrent. Il est tout à fait inutile de rappeler que l'instauration de la paix dans cette région est un élément déterminant pour tout progrès social et économique obtenu grâce au travail commun des deux CES dans le cadre de TRESMED.

- Malgré les contraintes de l'actuelle situation politique, nous tenons à saluer le dialogue très positif maintenu par les CES d'Israël et de Palestine dans le cadre de TRESMED. Des thèmes d'intérêt communs et des critères communs ont été établis au cours de ce dialogue, le premier étant la nécessité de consolider le rôle des

partenaires sociaux et particulièrement celui des CES en Palestine et en Israël. Le deuxième critère est l'importance des contacts entre les deux institutions en tant qu'expression du rôle de la société civile dans la région. Quant aux thèmes d'intérêt commun, les CES d'Israël et de Palestine rejoignent la position générale de TRESMED dans sa volonté d'aborder en profondeur les thèmes de mobilité, jeunesse, activités des PME/PMI ou définition des projets économiques à mettre en œuvre dans l'ensemble de la région.

- Il est évident que ces sujets seront abordés de façon différente dans le reste de la région mais les différentes approches ne doivent pas occulter la réalité des intérêts communs et la possible application des techniques ou critères mis en place dans l'intérêt général et pour le plus grand bien de tous.

- Le rôle clé de la formation professionnelle pour l'insertion des jeunes sur le marché du travail, le lien entre insertion professionnelle et socialisation, la place de l'enseignement dans l'acquisition des valeurs de paix et de dialogue, l'importance de la résolution des problèmes concrets en matière de mobilité professionnelle ou le rôle clé de certains projets économiques d'intérêt partagé, autant d'exemples de questions importantes qui gagneraient à être traitées dans le cadre de TRESMED.

9- Le rôle de la coopération entre les partenaires sociaux dans la zone euro-méditerranéenne.

L'analyse des activités développées par TRESMED 3, synthétisées dans les présentes conclusions, permet de dégager une série de caractéristiques du Projet qu'il convient de détailler:

- La confrontation des expériences et le dialogue entre les acteurs socio-économiques de la Zone euro-méditerranéenne ont permis d'aboutir à des résultats positifs: amélioration de la connaissance de la situation socio-économique de la zone et de celle des positions respectives des acteurs sociaux, élaboration d'analyses conjointes sur les thèmes revêtant une importance particulière pour l'ensemble des pays ou définition de critères pour l'étude de ces

thèmes. Toutes ces activités peuvent être développées à partir d'outils généraux de travail commun ou faire l'objet de programmes ou d'actions plus spécifiques.

- TRESMED permet également de penser la Zone euro-méditerranéenne comme un espace socio-économique et un cadre d'action pour les partenaires sociaux. De ce fait, TRESMED est très utile pour appréhender le champ des possibles ouverts par la politique de coopération au sein de la Zone euro-méditerranéenne, pour en évaluer les incidences réelles et décider d'éventuelles modifications ou définir de nouveaux champs d'action.
- TRESMED 3 tout comme les éditions précédentes apparaissent comme des outils précieux pour la réalisation des objectifs du Processus de Barcelone *“créer un espace de paix et de stabilité reposant sur le respect des droits fondamentaux, en créant une zone de prospérité partagée et en contribuant à une meilleure compréhension mutuelle des peuples de la région”*. Cependant, il apparaît nécessaire de procéder à une évaluation et à une critique constructive de ces derniers afin, d'une part, de cerner et de renforcer les aspects positifs de ces programmes et, d'autre part, d'en minimiser les aspects négatifs voire de les supprimer.
- Dans ce but, il est nécessaire de renforcer les liens entre les CES et les Institutions similaires des deux rives de la Méditerranée. C'est dans cette relation renforcée entre les deux rives de la Méditerranée que se trouve la clé d'une véritable coexistence qui nous permettra de créer des liens stables et durables, garants de Paix et de Stabilité dans l'ensemble de cette région.
- La capacité de TRESMED à favoriser le travail des acteurs sociaux, et en particulier des Conseils économiques et sociaux, dans la Zone euro-méditerranéenne, peut avoir des retombées bénéfiques au niveau de la marge d'action des partenaires sociaux et de la société civile organisée dans tous les domaines de l'action politique dans la région.

10. TRESMED et après....

Grâce à tous ces résultats positifs, l'expérience de TRESMED 3 devrait se prolonger dans le futur, en tant que cadre au sein duquel les Conseils Economiques et Sociaux et les partenaires sociaux de la Zone euro-méditerranéenne pourront confronter leurs expériences, partager leurs bonnes pratiques, cerner les sujets d'intérêt commun et adopter d'une manière consensuelle des critères communs sur l'ensemble des thèmes.

- Dans cet esprit, et à partir des approches générales ou inédites développées jusqu'à présent, il est important de franchir un pas supplémentaire pour aborder des programmes plus concrets qui s'attacheraient à des problématiques plus spécifiques aux différents espaces de la Zone euro-méditerranéenne et qui permettraient ainsi d'obtenir des résultats visibles à court terme. Dans cette perspective, les possibilités ouvertes par la collaboration entre les CES de Palestine et d'Israël devraient faire l'objet d'une attention particulière.
- De ce point de vue, les travaux d'évaluation et de suivi revêtent une importance accrue du fait de la participation active de l'ensemble des protagonistes.
- Les CES de la Zone euro-méditerranéenne devraient être proactifs dans la gestion et l'utilisation de l'information économique et sociale pour comprendre et décrire les changements sociaux. Pour ce faire, il convient d'établir les modalités pour élaborer périodiquement des rapports sur l'évolution socio-économique de la Zone et sur le rôle des partenaires sociaux et des CES.

- Concrètement, pour la pérennité de ce travail commun des partenaires sociaux de la Zone, plusieurs thèmes ont été sélectionnés comme par exemple la relation entre éducation et valorisation du capital humain, le rôle des PME/PMI, les flux migratoires, les politiques pour la jeunesse ou l'insertion de la femme sur le marché du travail.
 - Le maintien des formes de coopération entre les partenaires sociaux dans la Zone euro-méditerranéenne est un élément clé pour un plus grand développement de la démocratie participative dans la Zone, tant au sein de chaque Etat qu'au niveau de l'espace politique configuré par l'Union pour la Méditerranée.
 - Dans cette perspective, un outil comme TRESMED doit servir à renforcer la prise de conscience du rôle des CES au sein des différents Etats et à favoriser la création de Conseils et, de façon plus générale, les différentes formes de dialogue social et de participation institutionnelle.
 - Au sein de l'Union pour la Méditerranée, des formules comme TRESMED contribuent à accroître la participation des partenaires sociaux au niveau des prises de décisions politiques de la Région à l'instar de ce qui se fait dans des institutions qui fonctionnent déjà, comme les sommets des CES Euromed, ou les institutions qui seront créées à l'avenir sur le modèle, par exemple, de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée. Des projets tels que Tresmed peuvent jouer un rôle spécifique en ciblant l'analyse et la définition de critères qui seront soumis à débat dans le cadre d'autres instances.
 - Ces formules de travail en commun des partenaires sociaux et des CES peuvent servir à la fois à préparer les contributions de la société civile aux sommets politiques et à assurer le suivi des aspects socio-économiques au niveau des décisions politiques adoptées. C'est ainsi que les espaces de travail commun comme TRESMED sont un véritable observatoire de l'évolution socio-économique de la Zone et du rôle joué par les CES.

PROPOSITIONS SPECIFIQUES

La Conférence finale a voulu donner à tous les partenaires l'occasion de faire des propositions en vue d'une future collaboration entre les CES de la Zone euro-méditerranéenne en insistant sur les domaines de coopération à renforcer et sur les secteurs où les CES peuvent jouer un rôle important. Vous trouverez ci-après une synthèse des idées formulées durant la Conférence qui devront bien entendu être étudiées quant à leur faisabilité, dans un cadre rationnel qui définira les axes d'action d'un futur projet.

- a. C'est tout d'abord le rôle de la formation et de l'enseignement en tant qu'éléments clés de l'avenir qui a été souligné. Ceci étant, formation et enseignement ne s'inscrivent plus dans une réalité ponctuelle à un moment donné dans la vie des individus mais dans la pérennité. Nous devons conjuguer nos efforts pour parvenir à cette permanence de la formation. C'est dans ce sens que la Fondation européenne pour la Formation de Turin a proposé son concours pour apporter l'information nécessaire pour bâtir tout type de projet dans ce domaine.

- b. L'initiative des jeunes TRESMED est saluée comme une ouverture à fort potentiel pour les éditions à venir. Les jeunes nous offrent une opportunité unique que nous ne pouvons pas ignorer : la maîtrise des nouvelles technologies pour construire des réseaux sociaux et d'information larges, fluides, denses et durables doublée de la force et la motivation de ce groupe. Nous proposons donc la création d'un projet TRESMED 4 jeunes qui permettra d'augmenter l'efficacité des projets à venir.

- c. La supervision, le suivi et l'évaluation permanente du projet, l'impact des discussions et des accords ainsi que le développement social doivent être évalués pour dégager les aspects les plus porteurs du projet, les consolider ou les améliorer dans la mesure du possible. Les aspects négatifs doivent

également être soulignés afin de tenter de réduire leur impact voire de les éliminer.

- d. La création d'un observatoire permanent qui réunira l'information socio-économique des pays euro-méditerranéens et toute information utile aux CES de la zone.
- e. Le développement de nouveaux indicateurs portant davantage sur la qualité qui permettraient de mieux mesurer les aspects et les paramètres du bien-être social, les indicateurs quantitatifs ne permettant pas une telle évaluation. Par exemple, il serait intéressant d'analyser l'évolution de l'indice de développement humain.
- f. Le suivi sur l'état d'avancement des décisions stratégiques prises par les « acteurs Euromed ».
- g. La création de « Projets pilotes » sur des thèmes d'intérêt commun (par ex : genre, jeunes et formation) qui se pencheraient sur l'analyse des facteurs communs pour des échanges fructueux dans la Zone euro-méditerranéenne.
- h. Enfin, il est recommandé de présenter le Projet TRESMED lors du sommet Euromed comme un exemple de « bonne pratique ». Nous souhaitons insister par ailleurs sur la nécessité d'un suivi annuel du dit projet pour atteindre les objectifs communs définis par TRESMED 3 et ceux qui seront définis ultérieurement.